

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLEDE – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Travaux d'aménagement de l'école Voltaire – Demande de subvention au titre de la DGE

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain du quartier des Flamands, des travaux importants d'aménagement de l'école Voltaire sont programmés.

Au titre de la Dotation Globale d'Équipement, il est proposé à l'assemblée de solliciter une aide financière pour le réaménagement des locaux d'accueil de l'école.

A cet effet, elle est invitée à approuver le dossier d'avant-projet établi par les services de la Ville qui lui est présenté et qui fait apparaître une estimation de travaux de 100 000.00 € HT.

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

Dépenses: 100 000.00 € HT

Recettes :
Autofinancement Ville* : 100 000.00 € HT

* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies, de la commission de l'éducation et de la petite enfance et de la commission technique et programmation des travaux

APRES en avoir délibéré

APPROUVE l'avant-projet de réaménagement de l'école Voltaire

ATTESTE que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par la Ville

ACCEPTE le plan de financement HT qui s'établit actuellement comme suit :

Dépenses: 100 000.00 € HT

Recettes :
Autofinancement Ville* : 100 000.00 € HT

* La subvention obtenue au titre de la DGE viendra en déduction de cet autofinancement.

SOLLICITE de l'Etat, pour leur financement, la subvention la plus large possible dans le cadre de la DGE

Le Maire

André ROUXEL